AVENIR AUDIT

Société de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Dijon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

TREMPLIN
Association

5 Place de la Mairie
71270 PIERRE DE BRESSE

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS CHALON SUR SAONE - SIRET : 440 470 144 00021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TREMPLIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés en mai 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la provision pour risques et charges pour le reversement des subventions. La provision est dotée pour couvrir les risques de reversement des subventions conventionnées en attente de vérification par le financeur.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous avons vérifié la bonne application des règles et méthodes comptables.
- Nous avons vérifié la pertinence des informations données dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon sur Saône,
Le 30 juin 2022

Fabien PRETOT



Commissaire aux comptes
Responsable technique

Christophe GREVOST



Commissaire aux comptes
Gérant

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	15 440	8 578	6 862	8 213	1 351-	16. 45-
	Installations techniques Matériel et outillage	171 335	134 532	36 803	40 815	4 012-	9. 83-
	Autres immobilisations corporelles	53 304	10 222	43 082	16 541	26 541	160. 45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	240 079	153 332	86 747	65 569	21 178	32. 30
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	9 139		9 139	13 463	4 325-	32. 12-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	30 950		30 950	21 755	9 195	42. 27
	Autres créances	98 524		98 524	103 313	4 788-	4. 63-
	Valeurs mobilières de placement	77 268		77 268	76 883	384	0. 50
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	156 808		156 808	97 041	59 766	61. 59
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	749		749	757	8-	1. 02-
	Total III	373 437		373 437	313 212	60 225	19. 23
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	613 515	153 332	460 184	378 781	81 402	21. 49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1/13

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	3 452	3 452		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	205 764	140 282	65 483	46.68
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	46 189	65 483	19 294-	29.46-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	67 229	48 107	19 121	39.75
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	322 634	257 324	65 310	25.38
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	14 650	5 000	9 650	193.00
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	14 650	5 000	9 650	193.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	12 081	16 528	4 447-	26.91-
	Emprunts et dettes financières divers	367	1 792	1 425-	79.54-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 503	20 331	3 829-	18.83-
	Dettes fiscales et sociales	31 430	27 526	3 903	14.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 531		3 531	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	58 989	50 280	8 709	17.32
	Total IV	122 899	116 457	6 442	5.53
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	460 184	378 781	81 402	21.49

(1) Dont à plus d'un an — 63 911 — 66 177
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

DG CONSEILS

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
21/

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 962	25	3 937	NS
Production vendue de Biens et Services	240 906	175 459	65 448	37.30
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	354 793	307 276	47 517	15.46
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 219	12 777	3 442	26.94
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	5 572	831	4 742	570.66
Total I	621 453	496 368	125 085	25.20
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	46 362	31 010	15 352	49.51
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	4 325	184	4 140	NS
Autres achats et charges externes	64 252	47 455	16 797	35.39
Impôts, taxes et versements assimilés	13 522	7 572	5 950	78.58
Salaires et traitements	388 236	301 996	86 240	28.56
Charges sociales	41 718	33 565	8 154	24.29
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 655	11 300	5 355	47.39
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 650	5 000	4 650	93.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	34	18	16	90.71
Total II	584 754	438 100	146 654	33.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 699	58 268	21 569-	37.02-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	384	383	1	0. 34
Total V	384	383	1	0. 34
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	152	92	60	64. 71
Total VI	152	92	60	64. 71
2. Résultat financier (V-VI)	232	291	58-	20. 10-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	36 932	58 559	21 627-	36. 93-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56	400	344-	85. 97-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 228	6 524	2 705	41. 46
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	9 284	6 924	2 361	34. 10
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27		27	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	27		27	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 257	6 924	2 334	33. 71
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	631 122	503 675	127 447	25. 30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	584 933	438 192	146 741	33. 49
Solde intermédiaire	46 189	65 483	19 294-	29. 46-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	46 189	65 483	19 294-	29. 46-

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	7 409	9 904	2 495-	25. 19-
Prestations en nature	916	684	232	33. 94
Bénévolat				
TOTAL	8 325	10 588	2 263-	21. 37-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	7 409	9 904	2 495-	25. 19-
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	916	684	232	33. 94
Personnel bénévole				
TOTAL	8 325	10 588	2 263-	21. 37-

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
543

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Tableau de variation des fonds propres	16
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des matières et marchandises	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	18
Produits à recevoir	18
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18
Subventions d'équipement	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	19
Rémunération des dirigeants	19
Valorisation des contributions volontaires	19
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 460 183.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 656 945.09 Euros et dégageant un excédent de 46 189.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 se caractérise par une forte hausse du chiffre d'affaires réalisé principalement sur les activités "environnement" et "numérique", globalement +40% d'augmentation.
Les subventions d'exploitation progresse du fait de l'accroissement des effectifs et du développement des actions de l'association.
Des investissements ont été réalisés pour une valeur totale de 37 833€, financés à hauteur de 11 390€ par des subventions ou dons affectés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	15 440		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	165 041		7 053
Installations générales agencements aménagements divers			9 730
Matériel de transport	16 740		15 770
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 025		8 969
TOTAL	202 246		41 522
TOTAL GENERAL	202 246		41 522

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			15 440	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		759	171 335	
Installations générales agencements aménagements divers			9 730	
Matériel de transport		303	32 208	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 628	11 367	
TOTAL		3 690	240 079	
TOTAL GENERAL		3 690	240 079	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	7 227	1 351		8 578
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	124 226	10 306		134 532
Matériel de transport	1 418	4 077		5 495
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 806	921		4 727
TOTAL	136 677	16 655		153 332
TOTAL GENERAL	136 677	16 655		153 332

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	1 351				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 306				
Matériel de transport	4 077				
Matériel de bureau informatique mobilier	921				
TOTAL	16 655				
TOTAL GENERAL	16 655				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 452				3 452
Réserves	140 282		65 483		205 764
Excédent ou déficit de l'exercice	65 483	65 483	81 270		46 189
Situation nette	209 216		111 672	65 483	255 406
Subventions d'investissement	48 107		61 646	42 525	67 229
TOTAL I	257 324	65 483	208 399	42 525	322 634

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	5 000	9 650			14 650
TOTAL	5 000	9 650			14 650
TOTAL GENERAL	5 000	9 650			14 650
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 650			

Provision constituée en vue d'un risque de reversement de la subvention FSE lié à SEVE Emploi 2020/2021, et un risque d'une pénalité appliquée sur la subvention du département relative aux CDDI bénéficiaire du RSA.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 950	30 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	267	267	
Débiteurs divers	98 258	98 258	
Charges constatées d'avance	749	749	
TOTAL	130 223	130 223	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 081	12 081		
Emprunts et dettes financières divers	367	367		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 503	16 503		
Personnel et comptes rattachés	7 503	7 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 148	20 148		
Autres impôts taxes et assimilés	3 779	3 779		
Autres dettes	3 531	3 531		
Produits constatés d'avance	58 989	58 989		
TOTAL	122 899	122 899		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 687			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 556			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
10/17

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	10 104
Autres créances	98 223
Total	108 326

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 745
Dettes fiscales et sociales	15 849
Autres dettes	3 531
Total	21 133

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	749
Total	749
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	58 989
Total	58 989

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont réintégrées au compte de résultat en fonction de la durée de vie du matériel financé, soit 5 à 20 ans.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Aide au poste d'insertion :	
-Montant socle - Conseil Départemental	25 614
-Montant socle - Etat	216 277
-Montant modulé - Etat	9 627
Soutien à l'insertion professionnelle :	
-FSE	41 000
Aide encadrant :	
-Conseil départemental	43 000
Dispositif SEVE EMPLOI	
-Etat	10 000
Aide à l'emploi associatif :	
-Conseil régional	8 452
Subvention à l'investissement :	
-Etat FDI /etiqueteuse	1 620
-Etat pass Zen IAE	8 063
-Région PAIR	19 489
Total	383 142

Rémunération des dirigeants

Cette indication n'est pas communiquée car elle conduirait à donner une information individuelle.

Valorisation des contributions volontaires

1- Les heures de bénévolats sont estimées à 556 heures soit une valorisation de 7 409 € en retenant un taux horaire de 10.25 € et un taux de charges sociales de 30%.
2- Les indemnités kilométriques abandonnées au profit de l'association par ses bénévoles représentent 916 €.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

AVENIR AUDIT

Société de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Dijon

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

TREMPLIN
Association

5, Place de la Mairie
71270 PIERRE DE BRESSE

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS CHALON SUR SAONE - SIRET : 440 470 144 00021

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Chalon sur Saône,
Le 30 juin 2022

Fabien PRETOT

Commissaire aux comptes
Responsable technique

Christophe GREVOST

Commissaire aux comptes
Gérant

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS MACON - SIRET : 440 470 144 00021